

0470003Y
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
5 ALLEE PIERRE POMAREDE
47916 AGEN CEDEX 9
Tel : 0553775600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/03/2024
Réuni le : 04/04/2024
Sous la présidence de : David Silveira
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UGAP SCANNER EXAMENS :

Le conseil d'administration autorise l'extension de garantie de trois ans pour le scanner des examens avec la société UGAP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_55_0470003Y_240415083933

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés UGAP SCANNER EXAMENS

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE-0470003Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 55

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Secrétariat Général
Service inter-académique des Systèmes d'Information
Direction des Systèmes d'Information**

Affaire suivie par :
Stéphane MAGNE
Directeur des systèmes d'information délégué
0557573874
dsi@ac-bordeaux.fr
5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 11 mars 2024

La rectrice de la région Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,

à

Mesdames et messieurs les chef-fes d'établissement
public du second degré,

s/c de mesdames et messieurs les IA-DASEN

Objet : prise en charge des scanners pour la dématérialisation des copies d'examens dans les lycées
P.J. : 1 annexe

Pour soutenir la réforme du baccalauréat général et technologique, la dématérialisation de la correction des copies s'est appuyée sur un matériel, scanner Fujitsu FI-7500, dont l'acquisition a été faite par le ministère. Ce scanner est complété par un poste de travail fourni par l'établissement scolaire.

Si, initialement, cet équipement a été pris en charge par le ministère, il avait été indiqué que les lycées devraient, par la suite, en assurer la prise en charge. La direction des affaires financières du ministère a informé que ce matériel devait être immobilisé aux patrimoines de chacun des lycées, sans transfert de propriété, et que l'entretien et le renouvellement de ce matériel serait à la charge du budget de l'EPL.

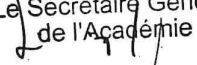
Conformément à une consigne nationale en date du 6 mars 2024, je vous informe que l'échéance de garantie souscrite auprès du constructeur se termine en **mars 2024** pour la majorité des équipements concernés.

Il vous appartient donc de décider si vous souhaitez souscrire une extension de garantie d'une année supplémentaire, ce qui est recommandé compte tenu du prix d'achat à neuf de ce matériel. Vous trouverez les références UGAP utiles dans l'annexe ci-jointe.

Je précise, qu'à ce jour, seul ce modèle désormais référencé Ricoh FI-7600 est compatible avec SANTORIN. Il conviendra de diriger toute acquisition vers ce seul modèle tant qu'il est commercialisé, pour satisfaire au besoin.

J'insiste sur l'importance d'assurer le maintien en condition opérationnelle de ce matériel qui détient un rôle clé dans les opérations de dématérialisation à venir.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) reste à votre disposition pour toute précision.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie

Xavier LE GALL



ANNEXE

Références UGAP relatives aux scanners Fujitsu FI-7600

Références accessibles à l'UGAP uniquement aux établissements scolaires

Scanner Fujitsu FI-7600

Réf 5789060 : Renouvellement de la garantie pour 1 année supplémentaire Intervention sur site J+1 – France Prix Public : 173.10 € HT

Réf 5789061 : Renouvellement de la garantie pour 1 année supplémentaire Intervention sur site J+1 – DROM Prix Public : 312.56 HT

Références générales pour tous les clients UGAP (tarifs février 2024 du marché scanners)

Extrait pour Scanner Fujitsu FI7600 (la nouvelle référence est Ricoh fi-7600, Fujitsu a revendu sa division PFU à Ricoh)

Désignation	Référence Ugap	PV HT euros
SCANNER Fujitsu fi-7600 neuf	3201043	2419,18
kit de nettoyage - 1 flacon de liquide + 75 chiffons	3201045	48,18
Kit de consommables avec 2 rouleaux d'entraînement	3255004	314,66
extension de garantie à 3 ans sur site	5712610	370,16
extension de garantie à 4 ans sur site	5712613	945,3
extension de garantie à 5 ans sur site	5712614	1071,34
extension de garantie à 1 an retour atelier - DROM-COM	5712617	1010,39
livraison à l'étage	5712612	60,45
installation sur site	5712611	370,07
formation sur site 1/2 journée	5712615	586,72
formation à distance 1/2 journée	5712616	352,93